

# regularisation DE TITRE DE SEJOUR

## Par armande, le 11/12/2011 à 00:45

bj je suis en separation avec mon mari;et mon titre de sejour tire bientot a sa fin;entre temps j ai rencontre un français avec qui on voudrait faire un enfant;je voudrais savoir si cet enfant pourra faire a ce que je sois de nouveau regulariser meme avant mon divorce prononce?je voudrais aussi savoir si la prefecture pourra me renouveller mon titre de sejour tant que le divorce n est pas prononce;au cas ou je ne fais pas d enfant avec l homme que j ai rencontre?MERCI

## Par Claralea, le 11/12/2011 à 16:01

Deja, quand on fait un enfant alors que l'on est encore marié, l'enfant est censé etre celui du mari, donc il faudra que le père biologique aille faire une reconnaissance anticipée à la mairie.

En tant que parent d'enfant français, vous pourrez demander une carte vie privée et familiale http://vosdroits.service-public.fr/F17146.xhtml

Vous avez combien d'annees de mariage?

#### Par armande, le 12/12/2011 à 15:57

bj je suis mariee depuis 2006.mais je suis arrivee depuis 2008;mais ce que je veux savoir est que avant que le divorce se prononce ai je droit a un renouvellement de titre de sejour?parce qu il fini bientot mon titre de sejour;merci

### Par Claralea, le 13/12/2011 à 22:21

Je ne sais pas, tout depend du contexte, faites en la demande, vous verrez bien

Par rugbys, le 14/12/2011 à 14:27

Bonjour,

Je trouve vos propos carrément scandaleux : penser à faire un enfant alors que l'on n'est pas encore divorcer et s'en servir pour avoir un titre de séjour ou autre. Encore un pauvre couillon qui va croire que cette femme l'aime pour lui et pas pour les papiers qu'il va pouvoir lui procurer!

Pauvre enfant et pauvre france!

## Par Claralea, le 14/12/2011 à 17:56

Effectivement, je n'avais pas capté mais vu comme ça...

## Par youris, le 14/12/2011 à 18:03

"je voudrais savoir si cet enfant pourra faire a ce que je sois de nouveau regulariser" c'est pourtant clair et non équivoque

### Par Claralea, le 15/12/2011 à 21:28

Vous pourrez demander une carte de sejour pour parent d'enfant français, mais si l'on relit votre message, on pourrait penser que vous ne voulez faire un enfant que pour avoir le titre de sejour.